

Tyrannie et spoliation

La politique de l'oligarchie roumaine dans les territoires annexés

Christian Rakovsky

Source: «Le Courrier européen», 11^e année, n° 16, samedi 2 mai 1914, p. 220. Notes MIA.

Les partis socialistes des Balkans avaient prévu, dans leur manifeste commun, toutes les conséquences néfastes de la guerre entre les alliés et la Turquie. Ils ont prédit, et malheureusement les événements leur ont donné raison, que pour les peuples d'Orient la guerre signifie non seulement le massacre de centaines de milliers d'ouvriers et de paysans, non seulement leur ruine économique, mais encore un nouvel esclavage.

Les alliés balkaniques ont levé l'étendard de la croix contre le croissant au nom de l'humanité, de la civilisation, de la liberté. Mais que sont devenues ces belles promesses ? Où est la liberté pour les Grecs et les Turcs de la Thrace occidentale, passée sous la Bulgarie ; pour les Bulgares de la Thrace orientale, restée turque ; pour les Bulgares, les Turcs, et les Albanais de la Macédoine, partagés entre la Serbie et la Grèce ? Aux socialistes de ces pays de le dire. Nous nous bornerons, quant à nous, à dire ce qu'a fait ou ce que veut faire la bourgeoisie roumaine des habitants du territoire bulgare que le traité de Bucarest a mis sous sa domination.

Il y a à peine neuf mois, la population de ce territoire vivait sous le régime de la plus complète démocratie. Elle jouissait du suffrage universel, avec représentation proportionnelle pour la Chambre (le Sénat n'existant pas), le Département et la Commune ; de l'autonomie scolaire et communale complète, avec référendum obligatoire pour les emprunts communaux. Elle était enfin protégée dans ses biens et dans son travail.

Aujourd'hui, la population de cette province – et plus spécialement la population bulgare – se voit dépouillée de ses écoles, de ses églises, de ses droits électoraux, politiques et publics, de son autonomie communale et enfin d'une grande partie de ses biens personnels.

Dès l'occupation de la Dobroudja bulgare, nos autorités militaires et civiles ont mis la main sur les écoles. Mais le gouvernement assurait que ce n'était là que des mesures provisoires et que dès le commencement de l'année scolaire les écoles seraient mises à la disposition des comités scolaires, – institution propre à la Bulgarie et qui est l'application du principe du self-gouvernement à l'enseignement primaire. Mais au mois de septembre, le gouvernement refusa d'autoriser le fonctionnement des comités et la réouverture des écoles en confisquant leurs biens mobiliers et immobiliers. Tous les instituteurs et institutrices bulgares furent congédiés et une partie expulsés de l'ancien territoire bulgare. Plus de cinq cents écoles primaires, gymnases et lycées furent fermés et des dizaines de milliers d'enfants courent les rues sans pouvoir obtenir l'enseignement ni en leur langue, ni en langue roumaine, – l'oligarchie roumaine, qui laisse sans écoles les deux tiers des enfants de la Roumanie proprement dite, étant incapable de créer cinq cents nouvelles écoles.

La loi qui vient d'être votée par notre parlement sanctionne cet état de choses. Elle déclare les comités scolaires bulgares dissous, leurs biens confisqués. Dorénavant, pour les enfants bulgares, il n'y a qu'une seule école possible, l'école transformée en instrument de tyrannie nationale. Les écoles privées ne seront permises qu'avec *l'autorisation spéciale* du ministre de l'instruction public.

Ayant fait de l'instituteur un agent de police, la loi ne pouvait ne pas en faire autant pour le prêtre. Profitant de la communauté de religion entre Roumains et Bulgares, la loi supprime toute autorité ecclésiastique bulgare, après que le gouvernement lui-même a chassé les prêtres bulgares de beaucoup d'églises en les remplaçant par des prêtres roumains.

Les citoyens du nouveau territoire n'auront pas de droit à la représentation parlementaire. On leur enlève aussi l'autonomie départementale et l'autonomie communale. Un tiers des membres des conseillers communaux, y compris le maire, seront nommés par le gouvernement. Les deux autres tiers seront élus par la population divisée en nationalités. Ceci est fait dans le double but de renforcer l'antagonisme entre l'élément turc et bulgare et de donner une représentation à l'élément roumain, constitué exclusivement de fonctionnaires et de militaires. Pour les communes rurales, la loi prévoit en outre, la nomination d'un « gouverneur » – sorte de potentat qui détient dans ses mains l'autorité civile, policière et militaire.

La liberté de réunion, celle de la presse, le droit à l'association sont de fait supprimés. La loi introduit, en contradiction flagrante avec la constitution roumaine, *l'arrestation préventive* pour délit de presse. D'autre part, ces délits ne seront pas déférés, comme c'est le cas en Roumanie proprement dite, à la cour d'assises, mais aux tribunaux ordinaires.

La nouvelle loi contient aussi une législation agraire complexe et qui est un *monstre juridique* et un *monstre moral*. Elle a été, d'ailleurs, attaquée avec véhémence par l'opposition au Parlement mais sans succès. En occupant les territoires bulgares, notre gouvernement avait déjà mis la main sur les biens communaux et notamment sur les pâturages communaux, forçant ainsi les habitants qui ne possèdent pas de terres propres, à se défaire à des prix vils de leurs bestiaux et moutons. La nouvelle loi sanctionne cet état de chose. Elle fait, en outre, de tous les propriétaires ruraux, grands et petits, du territoire annexé autant de « contestés » qui doivent prouver leur droit de propriétaires. Aux uns, le gouvernement demande des titres de propriété, aux autres les récépissés de la perception bulgare pour dix années consécutives avant 1896 ! Ceux dont les droits de propriété seront reconnus, devront céder *un tiers de leur terre* à l'État pour racheter ainsi le droit à la propriété absolue qui, d'après le gouvernement, n'aurait pas existé en Bulgarie.

En vain chercherait-on, dans toute la loi, la manifestation d'un sentiment généreux et humain, une préoccupation de rendre plus supportable l'esclavage politique dans lequel le traité de Bucarest¹ a jeté une population déjà terriblement éprouvée par deux guerres successives² ; en vain chercherait-on dans cette loi la *manifestation d'une sagesse politique*. C'est une loi méchante, haineuse, inique et rétrograde. Loin d'aider la population du quadrilatère annexé, elle la met, au contraire, dans un état d'infériorité par rapport à celle de la Roumanie proprement dite. Et ici je n'ai pas en vue seulement le régime politique et agraire qui lui est créé, mais encore le régime *fiscal spécial* auquel elle sera soumise : elle ne jouira pas de certaines dispenses dont jouissent les petits propriétaires ruraux en Roumanie, exempts depuis trois ans de l'impôt foncier sur les propriétés au-dessous de 6 hectares.

1 Traité de paix signé le 30 juillet 1913 et mettant fin à la Seconde guerre balkanique qui avait débuté en juin 1913 et opposé la Bulgarie à la Serbie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie.

2 La Première guerre des Balkans, qui débuta en octobre 1912, était une guerre de libération nationale menée par les nations balkaniques opprimées par l'empire turc. Les Turcs furent vaincus et, par le Traité de Londres du 30 mai 1913, ils durent renoncer à leurs anciennes possessions européennes, l'empire ottoman ne gardant plus sur le continent qu'un territoire réduit autour de Constantinople.

Ceci ne fait que rendre plus évident le but poursuivi par le gouvernement « libéral ». Il cherche à acculer la population bulgare du quadrilatère à l'émigration ou à des actes irréfléchis. Il prétend obtenir ainsi des terres libres pour les coloniser avec des paysans roumains. Mais ce qui est plus certain encore, c'est que ce bouleversement dans les rapports agraires, qui se liquidera par des milliers de procès, ouvre pour la clientèle politique des libéraux, – composée d'avocats, de fonctionnaires et d'hommes d'affaires – un champ d'opérations fructueuses.

Dr. C. Ravovski

Délégué du Parti Socialiste de Roumanie au Bureau socialiste International de Bruxelles.